

Traduction non-officielle – La version allemande fait foi.

Centre fédéral pour requérants d'asile de Tourtemagne

Situation initiale													
Utilisation avant 2017	<table><tr><td>L'immeuble appartient à l'ancien aérodrome militaire et est en partie utilisé par la police militaire. Le périmètre figure dans le plan sectoriel militaire et se situe majoritairement en zone agricole. Sa partie sud est en partie boisée.</td><td>Canton</td><td>Valais</td></tr><tr><td></td><td>Commune</td><td>Tourtemagne-Unterems</td></tr><tr><td></td><td>Propriétaire foncier</td><td>Confédération</td></tr><tr><td></td><td>Superficie</td><td>3,6 ha</td></tr></table>	L'immeuble appartient à l'ancien aérodrome militaire et est en partie utilisé par la police militaire. Le périmètre figure dans le plan sectoriel militaire et se situe majoritairement en zone agricole. Sa partie sud est en partie boisée.	Canton	Valais		Commune	Tourtemagne-Unterems		Propriétaire foncier	Confédération		Superficie	3,6 ha
L'immeuble appartient à l'ancien aérodrome militaire et est en partie utilisé par la police militaire. Le périmètre figure dans le plan sectoriel militaire et se situe majoritairement en zone agricole. Sa partie sud est en partie boisée.	Canton	Valais											
	Commune	Tourtemagne-Unterems											
	Propriétaire foncier	Confédération											
	Superficie	3,6 ha											
Coordination en cours													
Type d'infrastructure	Centre fédéral pour requérants d'asile (CFA)												
But	Le site sert principalement à héberger des requérants d'asile et, au besoin, à mener des procédures d'asile.												
Utilisation prévue	La fonction principale de l'installation fait encore l'objet de discussions. Les besoins en termes de lits et de postes de travail ne sont donc pas encore définis.												
Conditions-cadres infrastructure	L'hébergement de requérants d'asile nécessite de nouvelles constructions.												
Conditions-cadres Exploitation	Les modalités d'utilisation du terrain seront réglées dans une convention avec l'armasuisse. Le plan de mobilité sera discuté avec le service compétent du canton avant la mise en service du site.												

Explications

a) Coordination

Dans la Région Suisse romande, la Confédération est actuellement en discussion avec les cantons de Vaud et Valais concernant l'emplacement des sites pour un CFA d'attente et de départ, un CFA assumant des tâches procédurales (comme solution de continuité au CFA de Boudry dont l'exploitation est limitée dans le temps) et une réserve stratégique. Une option est l'ancien aérodrome militaire de Tourtemagne. Pour que l'emplacement passe en catégorie « coordination réglée », les différentes possibilités doivent être analysées en collaboration avec les cantons et les communes concernés. Dans ce cadre, des propositions de solutions, comme des emplacements alternatifs, peuvent être discutées. Un CFA assumant des tâches procédurales devrait disposer de plus de 480 lits et de près de 180 postes de travail, un CFA d'attente et de départ de plus de 250 lits et de peu de postes de travail.

b) Conditions contractuelles

L'immeuble est propriété de la Confédération.

c) Infrastructure / constructions

De nouvelles constructions sont nécessaires pour le CFA. Elles pourront vraisemblablement être installées sur la partie nord-est de la parcelle. La définition du périmètre exact du CFA et des vérifications complémentaires détaillées concernant le raccordement et l'impact des zones de

danger suivront avant le passage en « coordination réglée ». Aucun défrichage de surfaces forestières ne devrait être nécessaire. La planification du CFA sera menée en tenant compte du corridor de projet de la ligne à très haute tension Chippis-Mörel, prévue à proximité.

d) Exploitation

Les modalités d'utilisation du bâtiment par l'armée doivent être réglées avec armasuisse. Le passage doit être garanti.

Au besoin, des mesures liées aux transports seront fixées dans une convention spécifique entre le SEM, le canton et la commune.